

Plan d'Action Bio

Guide de mesures pour le développement de la production biologique

Contenu	
Définition	2
Cadre politique	3
Acteurs	4
Motivations et freins liés à la reconversion bio	5
Mesures	6
1 Vulgarisation et conseils	7
2 Formation	11
3 Soutien financier à la reconversion	13
4 Recherche et développement	15
5 Communication	16
6 Soutien à la filière bio	17



Le but de ce guide est de fournir une « boîte à outils » qui facilite le travail des organismes, politiques et décideurs désirant développer l'agriculture biologique.

Cette boîte à outils doit permettre de choisir, en fonction du but visé, les mesures les mieux adaptées, par exemple favoriser les exploitations produisant des denrées demandées par le marché, particulièrement quand le niveau d'autoapprovisionnement indigène est déficitaire.

Le guide présente des conditions de réussite pour la mise en place d'un Plan d'Action Bio (voir définition à la page suivante et un éventail de mesures concrètes avec les effets attendus).

En annexe à ce guide, un inventaire des soutiens et actions actuellement en vigueur en Suisse « Mesures de soutien à l'agriculture biologique dans les cantons suisses » est disponible sur Internet (url.agridea.ch/plan_action_bio et www.bioactualites.ch > Reconversion > Plans d'action bio.).

Impressum	
Edition	AGRIDEA Jordils 1 • CP 1080 CH-1001 Lausanne T +41 (0)21 619 44 00 F +41 (0)21 617 02 61 www.agridea.ch
Auteur-e-s	Michel Jeanrenaud, Martina Siegenthaler, Josy Taramaraz, AGRIDEA; Maurice Clerc, Robert Obrist, FiBL; Christian Voegeli, Bio Suisse.
Groupe	Production végétale
Mise en page	Lila Bonhomme, AGRIDEA
Article no	2760
© AGRIDEA, décembre 2015	

A propos de cette fiche

Utilisateurs potentiels

Ce guide s'adresse à toutes les personnes ou organisations désirant développer la production biologique, par exemple des administrations cantonales, des politiciens, des décideurs, des associations de producteurs, des organisations professionnelles, des multiplicateurs, des conseillers agricoles, etc.

Définition d'un Plan d'Action Bio

Un Plan d'Action Bio (PAB) est un document stratégique rassemblant un ensemble de mesures cohérentes servant au développement de l'agriculture biologique. Il peut être national (24 plans nationaux dénombrés en 2013 dans l'UE), régional (dans certains pays comme la Belgique, l'Espagne, le Royaume-Uni), cantonal (Jura, Vaud, Fribourg). Il est le plus souvent mis en œuvre pour une durée déterminée. Il est assez souvent reconduit en y incluant de nouvelles adaptations, ce qui donne une stabilité à la démarche. L'évaluation d'un plan d'action, au moyen d'indicateurs définis, est l'outil qui va générer le développement futur du plan d'action.

Les motivations pour son élaboration sont par exemple :

- augmenter la production bio pour répondre à une demande croissante et spécifique et à une attente de la société ;
- augmenter la part d'autoapprovisionnement indigène ;
- accroître la proportion cantonale d'exploitations/de surfaces bio ;
- réduire de la charge environnementale (produits phytosanitaires, engrais) ;
- autres, comme par exemple, parc régionaux.

En Suisse, il n'y a pas de Plan d'Action Bio au niveau national.

Caractéristiques principales d'un Plan d'Action Bio

Un Plan d'Action Bio est un document stratégique contenant :

- des **objectifs** clairs et mesurables ;
- une **liste de mesures** à mettre en place ;
- des **indicateurs** mesurables et quantifiables pour évaluer sa pertinence ;
- une méthodologie de suivi et d'**évaluation** depuis le démarrage du projet ;
- chaque Plan d'Action Bio est forcément différent, en fonction de l'aire concernée et de ses objectifs stratégiques.

Certains plans d'action visent surtout une augmentation de l'offre, et d'autres plutôt une augmentation de la demande. Certains s'orientent surtout sur le développement du soutien politique au bio alors que d'autres se concentrent sur le bio en tant que filière ou sur le développement de la motivation à la reconversion au bio.

Le présent guide traite seulement de mesures favorisant l'augmentation de l'offre. Les mesures d'augmentation de la demande ne sont pas abordées dans ce guide, mais il ne faut pas perdre de vue qu'il est aussi nécessaire d'engager des mesures de développement de la consommation (demande).

Part d'exploitations bio en Suisse 2014



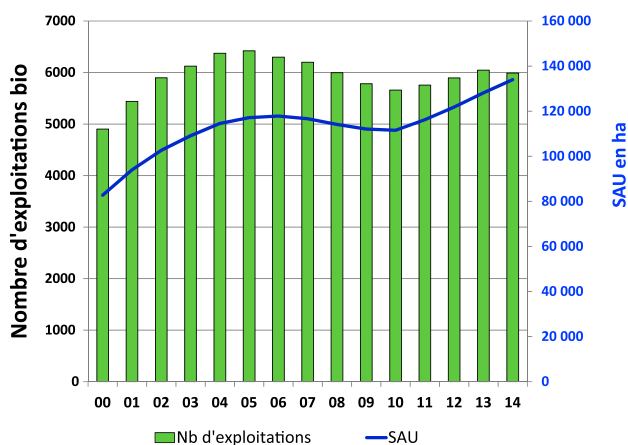
Sur l'ensemble de la Suisse, 12.3% des exploitations produisent selon les règles de l'agriculture biologique en 2014.

La proportion d'entreprises bio est très différente d'un canton à l'autre. Ainsi, on passe de 4.5% à Schaffhouse à 57.2% dans les Grisons (source AGRIDEA).



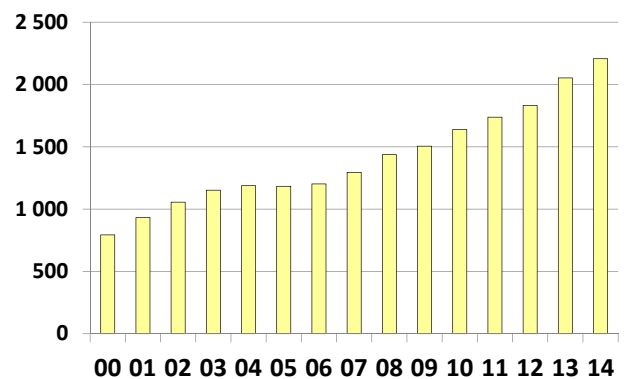
2

Evolution du nombre de fermes bio et des surfaces en Suisse



Après une régression de 2006 à 2010, principalement due au marché laitier, l'agriculture bio a repris sa croissance en 2011. (Source OFS)

Evolution du marché bio (mio CHF) en Suisse



Le marché des produits bio n'a cessé d'évoluer depuis 2000 pour dépasser les deux milliards de francs suisses en 2014. (Source Bio Suisse)

Cadre politique

Interactions

Il faut chercher à identifier les interactions (positives ou négatives) pouvant exister entre un Plan d'Action Bio et les autres programmes publics d'incitation dans l'agriculture. Le PAB va donc formuler des affirmations spécifiques concernant le rôle stratégique de l'agriculture bio dans le cadre de la politique agricole nationale et régionale.

Cadre national

Un PAB devrait si possible aboutir à un renforcement du cadre législatif permettant de soutenir le développement du bio. Un cadre législatif pour le bio est en principe un outil permettant d'assurer un développement du bio stable indépendamment des personnes qui changent dans les organisations, les services de l'Etat, etc. Pour être cohérent, un PAB doit idéalement être appuyé par une base légale et financé par un budget spécifique.

Contributions fédérales selon l'utilisation du sol

Evolution des paiements directs bio (en CHF/ ha)

Période	PA 1999	PA 2002	PA 2007	PA 2011	PA 2014
Cultures spéciales	1000.–	1200.–	1200.–	1200.–	1600.–
Terre ouvertes	600.–	800.–	800.–	800.–	1200.–
Herbages, autres	100.–	200.–	200.–	200.–	200.–

L'évolution des contributions fédérales à l'agriculture biologique favorise les grandes cultures et les cultures spéciales, ce qui est cohérent avec la demande du marché.

Cadre cantonal

Il faudrait profiter de la mise à jour périodique des lois et règlements sur l'agriculture dans les cantons pour ajouter ou remettre à jour les dispositions concernant le soutien au bio. Cet ancrage législatif est un gage de stabilité dans le soutien à la production biologique, contribuant à rassurer les exploitants et les acteurs de la filière bio.



Tous les types de produits sont commercialisés en bio, mais les produits végétaux et les œufs présentent le plus de succès actuellement.

Eviter les conflits

Conflits avec d'autres acteurs ou programmes

Un Plan d'Action Bio (PAB) peut générer un conflit avec des milieux ou des personnalités politiques opposées au bio, ou peut être généré par des acteurs du bio qui vont se l'approprier pour eux et « oublier » d'en faire un processus participatif.

Lors de la planification d'un PAB, il est donc important d'identifier les niveaux de conflits éventuels qui peuvent apparaître avec d'autres acteurs ou d'autres programmes, et chercher à formuler le plan d'action de manière à éviter ou minimiser les conflits futurs. Il faut entre autres trouver et formuler les arguments qui tiennent compte de la sensibilité des différents publics cibles et qui vont les motiver à soutenir le Plan d'Action Bio au lieu de s'y opposer.

Conflit d'objectifs

En Allemagne, la mise en place d'un PAB s'est faite alors qu'une importante campagne d'incitation à la production de plantes à usage énergétiques venait d'être lancée. Il y a eu concurrence entre ces deux projets, ce qui explique partiellement les résultats mitigés du PAB mis en place.

Conflit de marché

Un PAB ne doit pas résoudre des problèmes en les déplaçant ailleurs. Dans la fixation des objectifs et le choix des mesures, il ne faut pas oublier de tenir compte des conditions de marché de différentes branches de production.

Exemple

Un agriculteur en polyculture et élevage produit des céréales et du lait est intéressé à une reconversion bio.

Dans une situation de marché où les produits des grandes cultures (dont les céréales) sont très demandés et où le marché du lait bio est excédentaire, cet agriculteur obtiendra de bons prix pour les produits des champs, mais pourrait éprouver des difficultés à écouler son lait au prix bio.

Acteurs pour un Plan d'Action Bio

Il est important d'impliquer tous les acteurs concernés depuis le début de la démarche. Cette approche permet de concilier les différents points de vue tout au long de l'élaboration du plan d'actions, ce qui limite les oppositions ultérieures et permet une meilleure promotion et diffusion. Le choix des acteurs à impliquer dépend des objectifs spécifiques du Plan d'Action Bio.

Acteurs potentiels

- Les organisations de producteurs bio, au niveau régional et/ou national.
- Les organisations professionnelles agricoles.
- La vulgarisation agricole, la recherche.
- Les services cantonaux d'agriculture.
- Les élus (parlementaires, etc.).
- Les consommateurs, les associations de consommateurs.
- Les acheteurs, transformateurs et distributeurs y compris la restauration.

Les acteurs seront choisis en fonction des objectifs spécifiques du Plan d'Action Bio. Les différents acteurs peuvent s'impliquer de différentes manières dans la réalisation d'un plan d'action.



4

Importance du partenaire dans les prises de décision

Une reconversion à l'agriculture biologique apporte des changements dans tous les secteurs d'activité de la ferme. Il est, par conséquent, particulièrement important que toute la famille soit impliquée dans la prise de décision. Même si la répartition des rôles reste traditionnelle dans de nombreuses fermes, l'image de la paysanne qui se contente de suivre est toutefois dépassée. La paysanne actuelle s'implique activement dans la vie de l'exploitation, elle a de bons réseaux et son travail contribue à la réussite de l'entreprise.

Il n'est pas rare que la première impulsion pour la reconversion à l'agriculture bio vienne de la femme. «*De nombreuses femmes continuent de travailler hors de l'exploitation dans leur propre profession, ce qui leur donne un autre angle de vue.*»

Et les femmes se montrent aussi très intéressées par les modules de perfectionnement en agriculture biologique: «*Les cours sont souvent suivis par les deux membres du couple.*»

Source: «*La reconversion devrait impliquer toute la famille*» (www.bioactualites.ch)

Autres points importants pour l'élaboration d'un Plan d'Action Bio

- Identifier les potentiels et les obstacles à la réalisation du Plan d'Action Bio en regard de la situation politique. Par exemple en élaborant une analyse SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) ou analyse de filières spécifique au Plan d'Action Bio à élaborer. Concernant l'analyse des potentiels et les obstacles, il est primordial de réfléchir aux motivations et aux freins à la reconversion dans le contexte local ou régional (voir ci-dessous).
- Vérifier l'adéquation des actions et des problèmes à résoudre.
- Effectuer une analyse de filières.
- Equilibrer les mesures de soutien «venant d'en haut» et d'initiatives venant «d'en bas» (= de la base, du public cible).
- Formuler des objectifs mesurables de croissance concernant la surface cultivée en bio, les parts de marché des produits.
- Identifier et définir les ressources humaines et financières à mobiliser (en particulier pour l'implication des différents acteurs).
- Disposer d'une bonne communication durant l'entier du processus d'élaboration et de mise en œuvre.
- Concevoir le Plan d'Action Bio de manière à donner confiance dans les perspectives de l'avenir de la filière commerciale bio.
- Définir comment il sera évalué. Cette évaluation doit avoir des objectifs clairs et doit être effectuée avec des méthodes appropriées.



5

Motivations et freins liés à la reconversion bio

A l'image du comportement d'achat chez le consommateur, partagé entre ses envies ou motivations et ses réticences ou freins, l'attitude de l'exploitant est similaire face à la reconversion, par exemple :

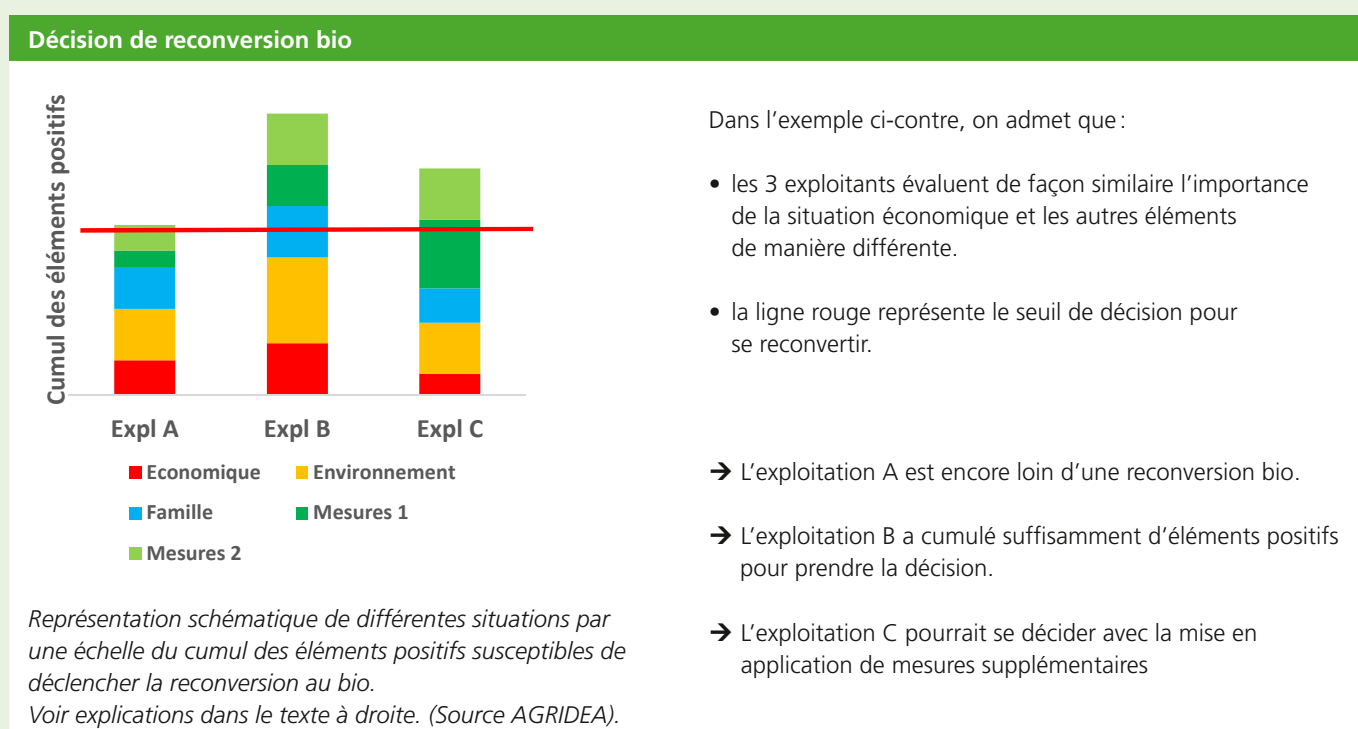
Principales motivations	Freins principaux
<ul style="list-style-type: none"> • Raisons économiques (augmenter la plus-value, trouver une nouvelle niche, faciliter la commercialisation, etc.). • Raisons techniques et défis agronomiques (mode mieux adapté à la structure de l'exploitation, se rapprocher de techniques plus naturelles, etc.). • Raisons idéologiques ou sociologiques (respect de l'environnement, recherche d'autonomie, attente sociétale, etc.). • Raisons de santé (problèmes de santé dus à l'utilisation de pesticides de synthèse, santé personnelle ou de l'entourage). 	<ul style="list-style-type: none"> • Freins économiques (trop risqué, prix trop faibles, subventions insuffisantes, incertitudes sur les subventions futures, débouchés insuffisants, etc.). • Freins techniques (technologie complexe, maîtrise des adventices et maladies difficile, manque de conseil ou références, manque de main-d'œuvre, etc.). • Freins psychologiques, idéologiques ou sociologiques (faible intérêt pour le bio, pression sociale, mode de production considéré négativement, changement des acheteurs, etc.). • Activité agricole à temps partiel (moins de flexibilité pour effectuer les travaux et moins de possibilité d'en confier certains à des voisins conventionnels).

La décision de reconversion est multifactorielle !

La prise de décision d'une reconversion au bio d'un exploitant est un processus long et complexe, composé d'une conjonction de divers éléments.

Indirectement, l'objectif des différentes mesures d'un PAB est de rassurer les exploitants qui envisagent la reconversion.

La pondération des éléments susceptibles de déclencher la reconversion au bio est différente pour chaque personne.



Plans d'Action Bio en Europe

La plupart des pays européens ont mis sur pied des Plans d'Action Bio ou des programmes ressemblant à des Plans d'Action Bio durant les 15 dernières années.

Certains pays en sont même actuellement à leur 2^e, voire à leur 3^e Plan d'Action Bio. En 2013, il y avait au moins 24 Plans d'Action Bio nationaux.

En cliquant sur le lien ci-dessous, il est possible d'accéder à un document de l'IFOAM.

Document sur les Plans d'Action Bio

Document en allemand de l'IFOAM datant de 2014, dans lequel les renseignements sur les thèmes suivants peuvent être trouvés (liste non exhaustive):

- vue d'ensemble sur les Plans d'Action Bio dans les pays européens;
- caractéristiques et conditions de réussite d'un Plan d'Action Bio;
- informations et commentaires sur les plans d'action de quelques pays (Danemark, Allemagne, Autriche) et sur le Plan d'Action Bio de l'Union européenne.

Auteur et nom du document: IFOAM-EU-Gruppe, FiBL und CIHEAM-IAMB (2014): «Ökologischer Landbau in Europa. Perspektiven und Entwicklungen»

Elaboration du Plan d'Action Bio du Canton de Fribourg en 2012

« Atelier de l'Avenir du Bio » pour la mise en place du Plan d'Action Bio de Fribourg



Un large panel de personnes d'organisations différentes et intéressées à proposer des mesures concrètes pour le Plan d'Action Bio ont participé à ce World Café.



Guide de mesures

Les mesures pour le développement de l'agriculture biologique proposées sont classées en six chapitres:

- Vulgarisation et conseils;
- Formation;
- Soutien financier à la reconversion bio;
- Recherche et développement;
- Communication;
- Soutien financier à la filière bio.

Description des mesures

Pour simplifier la lecture toutes les mesures ont été structurées sur le même schéma, comme dans le tableau ci-dessous !

Titre de la mesure	
• Description de la mesure	
Effets	
• Effets attendus de la mesure	
Remarques	
• Remarques sur la mesure, les productions concernées, etc.	
Importance +	Budget CHF

Pondérations

Importance

Pertinence de la mesure pour favoriser des reconversions bio

- + faible
- + + moyenne
- + + + forte

Budget

Montants à prévoir pour le financement de la mesure.

- CHF faible
- CHF CHF moyen
- CHF CHF CHF important

L'effet d'une mesure est souvent lié aux moyens financiers à disposition, mais pas toujours. La motivation des personnes reste primordiale pour le succès des mesures prises.

La pondération des importances et du budget a été faite de manière empirique, en se basant sur les expériences réalisées.

Vulgarisation et conseils

La vulgarisation et le conseil agricoles jouent un rôle important dans le partage des résultats de la recherche, des innovations technologiques et le développement des modes de production agricole avec les agriculteurs. La vulgarisation est neutre, elle connaît bien le terrain et les agriculteurs font confiance aux recommandations des vulgarisateurs.

Renforcer la vulgarisation (conseil) bio dans le canton

- Soutien à la vulgarisation bio par le financement de poste de conseiller bio (généraliste ou spécialiste) ou une augmentation de dotation en poste du service de vulgarisation pour le conseil bio.
- Financement du surcoût d'un conseiller spécialisé externe s'il n'est pas disponible dans le canton.

Effets

- Offre un conseil bio plus performant (plus disponible et de meilleure qualité).
- Les exploitants (bio et conventionnels) bénéficient de meilleures possibilités de conseil bio.
- Donne une meilleure visibilité de l'agriculture biologique chez les producteurs non bio auprès des organisations professionnelles.

Remarques

- Le financement du poste demande un budget à long terme.
- Mesure aussi pertinente pour les bio.

Importance + + à + + +

Budget CHF CHF à CHF CHF CHF



8

Conseil de reconversion à prix réduit ou gratuit

- Visite d'exploitation et étude de reconversion.
- Les frais de conseils sont partiellement ou totalement pris en charge.

Effets

- Encourager les producteurs à recourir aux conseils liés à la reconversion bio.
- Comme premier contact avec le bio, un conseil pertinent et professionnel doit les renseigner et peut aider à la prise de décision

Remarques

- Rassurer sur la faisabilité de la reconversion.
- Concerne des personnes en phase de réflexion.
- Mesure financièrement limitée et psychologiquement importante (le critère de choix d'un conseil est rarement le prix du conseil).
- Plusieurs niveaux de conseils (voir encadrés à droite).

Importance +

Budget CHF

Conseil

Différents niveaux de conseil de reconversion en fonction du type d'exploitation.

Conseil général

- 3 à 6 heures/exploitation.
- Pas spécifique à une branche de production.
- Coûts : CHF 300.– à 600.–/exploitation.

Conseils spécialisés

- Cultures spéciales, porcs, volaille.
- 5 à 12 heures/exploitation.
- Recourir à un spécialiste (souvent plus cher qu'un généraliste).
- Coûts : CHF 600.– à 1500.–/exploitation.

Budget d'exploitation

- Anticiper et évaluer les effets économiques des changements de pratiques pour passer du mode de production PER au mode de production biologique.
- Plus important pour les productions spéciales ou en cas de besoins d'investissement en bâtiments.
- Coûts : CHF 800.– à 2000.–/exploitation.

Check-list « reconversion bio »

La check-list « reconversion bio » (disponible chez les conseillers bio) est un excellent outil pour déterminer les principaux changements à opérer pour passer en bio.

RAPPORT DE RECONVERSION A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE			
DATE		VERSION DATE: 03.03.2014	
Nom		Prénom	
Canton		Commune	
Adresse		Adresse	
Municipalité		Municipalité	
Profession		Profession	
Maison		Maison	
Date de naissance		Date de naissance	
Date de culture		Date de culture	
Reconversion selon (BIO SUISSE, Ordonnance bio, autres, ...)			
Informations générales sur l'exploitation			
N° de l'exploitation (selon registre)		Date de création	
Canton		Commune	
Cultures principales		Cultures principales	
Surfaces			
	actuelle (ha)	en reconversion (ha)	en bio (ha)
SAR			
Terres arables			
Terres cultivées			
Terres bâties			
Cultures arboricoles			
Cultures permanentes			
Prélandes			
Surfaces irriguées			
Cultures spécialisées			
Surfaces fertiles			
Chapital			
	actuel (CHF)	en reconversion (CHF)	en bio (CHF)
Actif			
Actif - 0 CHF			
Actif de 0 CHF à 100 000 CHF			
Actif de 100 000 CHF à 200 000 CHF			
Actif de 200 000 CHF à 500 000 CHF			
Actif de 500 000 CHF à 1 000 000 CHF			
Actif de 1 000 000 CHF à 2 000 000 CHF			
Actif de 2 000 000 CHF à 5 000 000 CHF			
Actif de 5 000 000 CHF à 10 000 000 CHF			
Actif de 10 000 000 CHF à 20 000 000 CHF			
Actif de 20 000 000 CHF à 50 000 000 CHF			
Actif de 50 000 000 CHF à 100 000 000 CHF			
Actif de 100 000 000 CHF à 200 000 000 CHF			
Actif de 200 000 000 CHF à 500 000 000 CHF			
Actif de 500 000 000 CHF à 1 000 000 000 CHF			
Actif de 1 000 000 000 CHF à 2 000 000 000 CHF			
Actif de 2 000 000 000 CHF à 5 000 000 000 CHF			
Actif de 5 000 000 000 CHF à 10 000 000 000 CHF			
Actif de 10 000 000 000 CHF à 20 000 000 000 CHF			
Actif de 20 000 000 000 CHF à 50 000 000 000 CHF			
Actif de 50 000 000 000 CHF à 100 000 000 000 CHF			
Actif de 100 000 000 000 CHF à 200 000 000 000 CHF			
Actif de 200 000 000 000 CHF à 500 000 000 000 CHF			
Actif de 500 000 000 000 CHF à 1 000 000 000 000 CHF			
Actif de 1 000 000 000 000 CHF à 2 000 000 000 000 CHF			
Actif de 2 000 000 000 000 CHF à 5 000 000 000 000 CHF			
Actif de 5 000 000 000 000 CHF à 10 000 000 000 000 CHF			
Actif de 10 000 000 000 000 CHF à 20 000 000 000 000 CHF			
Actif de 20 000 000 000 000 CHF à 50 000 000 000 000 CHF			
Actif de 50 000 000 000 000 CHF à 100 000 000 000 000 CHF			
Actif de 100 000 000 000 000 CHF à 200 000 000 000 000 CHF			
Actif de 200 000 000 000 000 CHF à 500 000 000 000 000 CHF			
Actif de 500 000 000 000 000 CHF à 1 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 1 000 000 000 000 000 CHF à 2 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 2 000 000 000 000 000 CHF à 5 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 5 000 000 000 000 000 CHF à 10 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 10 000 000 000 000 000 CHF à 20 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 20 000 000 000 000 000 CHF à 50 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 50 000 000 000 000 000 CHF à 100 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 100 000 000 000 000 000 CHF à 200 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 200 000 000 000 000 000 CHF à 500 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 500 000 000 000 000 000 CHF à 1 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 1 000 000 000 000 000 000 CHF à 2 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 2 000 000 000 000 000 000 CHF à 5 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 5 000 000 000 000 000 000 CHF à 10 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 10 000 000 000 000 000 000 CHF à 20 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 20 000 000 000 000 000 000 CHF à 50 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 50 000 000 000 000 000 000 CHF à 100 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 100 000 000 000 000 000 000 CHF à 200 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 200 000 000 000 000 000 000 CHF à 500 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 500 000 000 000 000 000 000 CHF à 1 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 1 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 2 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 2 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 5 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 5 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 10 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 10 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 20 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 20 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 50 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 50 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 100 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 100 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 200 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 200 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 500 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 500 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 1 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 1 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 2 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 2 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 5 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 5 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 10 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 10 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 20 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 20 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 50 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 50 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 100 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 100 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 200 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 200 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 500 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 500 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 1 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 1 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 2 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 2 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 5 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 5 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 10 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 10 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 20 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 20 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 50 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 50 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 100 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 100 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 200 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 200 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 500 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 500 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 1 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 1 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 2 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 2 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 5 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 5 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 10 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 10 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 20 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 20 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 50 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 50 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 100 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 100 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 200 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 200 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 500 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 500 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 1 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 1 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 2 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 2 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 5 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 5 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 10 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 10 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 20 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 20 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 50 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 50 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 100 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 100 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 200 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 200 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 500 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 500 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 1 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 1 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 2 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 2 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 5 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 5 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 10 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 10 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 20 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 20 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 50 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF			
Actif de 50 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 CHF à 100			

Réseau d'exploitations pilotes bio (ou fermes de référence bio)

- Donner l'occasion à des agriculteurs conventionnels de visiter des fermes bio pour se rendre compte des conditions de production et des résultats techniques et économiques de la production biologique.

Effets

- Permet aux exploitants conventionnels de voir la faisabilité technique et économique du bio (par des visites chez un collègue, sur le terrain, plutôt que par de la théorie).
- Met en évidence qu'il y a des solutions aux problèmes et qu'ils sont souvent moins graves que supposés.

Remarques

- Les visites d'exploitations biologiques « performantes » et les échanges d'expériences contribuent à une image positive du bio.
- Le réseau permet des visites individuelles de paysans non bio intéressés au bio et encore un peu « timides » pour se montrer dans une visite de groupe.
- Le réseau peut également servir pour des visites de groupes.
- Choisir les exploitations pour ce réseau en fonction des objectifs ! (ex : favoriser la production céréalières → exploitations de grandes cultures).
- La mise sur pied et le maintien en activité dynamique de ce réseau requiert un minimum de fonds et beaucoup de suivi.
- Aussi utile pour les agriculteurs bio.
- Nécessite d'avoir une animation dynamique du réseau.
- Variante possible : établir une liste de fermes qui ont des spécificités intéressantes : une technique culturale précise bien maîtrisée, un type précis de machine ou d'équipement, etc.

Importance 

Budget 



Les visites de cultures permettent aux agriculteurs conventionnels de faire connaissance avec les techniques bio et d'établir des relations entre producteurs (Strickhof/ZH).

Fermes de référence bio

Un [réseau de ferme de référence bio](#) a été mis en place en 2010/2012.

- 12 agriculteurs romands et 1 agriculteur tessinois ont participé au projet en 2010. Le réseau s'est ensuite étendu à toute la Suisse, comptant près de 40 fermes. Les fiches de présentation de ces fermes sont à disposition sur Internet et les possibilités de visites annoncées dans la presse agricole.
- Plus de 130 agriculteurs ont saisi l'occasion d'aller visiter un collègue bio. En plus, plusieurs visites de groupe ont eu lieu sur certaines fermes par des écoles d'agriculture ou la vulgarisation agricole.
- La plupart des visiteurs étaient en réflexion sur l'opportunité d'une reconversion au bio avant de faire la visite et une bonne partie des visiteurs ont entamé une reconversion au bio suite à la visite.
- Le nombre de reconversions a été supérieur après que le réseau ait été mis en place. L'augmentation du nombre de reconversions n'est pas seulement due au réseau, mais aux conditions de marché. Le réseau a toutefois contribué à rassurer les producteurs sur la faisabilité des techniques utilisées en bio. Le contact direct, « de paysan à paysan » était certainement un point fort de ce projet.

Parrainage des nouveaux ou futurs producteurs bio

Les producteurs réfléchissant à une reconversion à l'agriculture biologique ou ayant déjà pris formellement la décision de le faire peuvent être intéressés à bénéficier des expériences et conseils d'un parrain. Ce dernier est idéalement un agriculteur bio expérimenté de la région et qui a les mêmes branches de production, à qui on peut téléphoner ou chez qui on peut passer pour trouver des réponses à des questions de tout ordre, petites ou grandes.

Les parrains peuvent être les agriculteurs des fermes de référence bio ou d'autres agriculteurs, dont la liste est établie et gérée par exemple par l'organisation bio régionale, le conseiller agricole bio, etc.

Le parrainage permet des discussions basées sur une confiance très poussée et sur le respect de la confidentialité. Le système ne peut fonctionner que si la liste des parrains est régulièrement communiquée aux agriculteurs non bio en utilisant les médias qu'ils utilisent : leurs journaux, bulletins des services de vulgarisation et sites internet, etc.

Comme pour le réseau des fermes de référence bio, il faut prévoir que le système de parrainage soit entretenu et régulièrement évalué, et qu'il bénéficie d'un financement servant entre autre à l'indemnisation des parrains.

Favoriser les échanges entre producteurs bio et non bio



- Favoriser l'échange entre agriculteurs dans un cadre professionnel en créant un respect mutuel plutôt qu'une opposition.
- Peut être fait sous différentes formes d'activités : visites de cultures, visites d'essais, démonstration de machines, groupes d'intérêts, etc.



Effets

- Favorise le décloisonnement des systèmes de production Bio et PER, via l'échange entre agriculteurs dans un cadre professionnel.
- Permet une meilleure ouverture à la production bio par les exploitants conventionnels au travers de l'amélioration des connaissances.
- Rassure sur le point de vue technique de production en bio.
- Met en évidence la faisabilité de la production et donne un crédit positif à la production biologique.

Remarques

- Pas d'effet immédiat attendu, cherche plutôt à favoriser des échanges et le décloisonnement.
- Les échanges peuvent avoir lieu sous forme d'animations et évènements de vulgarisation axés sur des « dénominateurs communs » entre bio et non bio : les soins au sol, le renoncement aux herbicides, réduction des antibiotiques et des concentrés pour les vaches laitières, la diversité du paysage, etc.
- Diffuser les évènements dans la presse agricole non bio et via la vulgarisation agricole !

Importance  

Budget  



11

Interview

« J'aime bien faire de belles cultures et je veux produire de la nourriture »

« Cela faisait déjà un moment que je me posais des questions. La charge en produits phytosanitaires dans les nappes et cours d'eau, la perte de biodiversité m'interpellaient. De plus, comme utilisateur de produits phytosanitaires, j'avais souvent des nausées après l'application d'herbicides.

L'agriculture bio était une possibilité. J'ai voulu me faire une opinion : j'ai participé à des visites de cultures bio. J'ai vu de belles cultures et j'ai rencontré des collègues bio, que j'ai trouvé plutôt bien dans leur peau, un environnement dynamique et motivant.

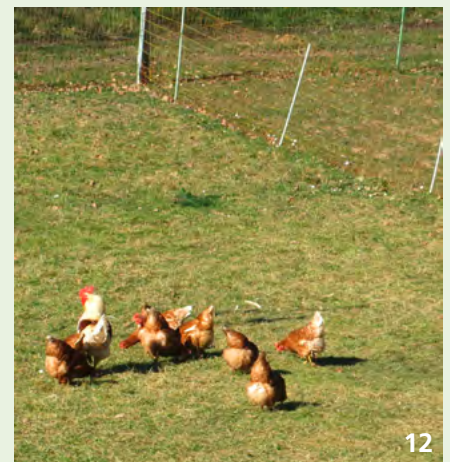
Puis... j'ai fait le pas. Le canton offrait une « aide à la reconversion », économiquement pas très significative, mais bienvenue. Les nouvelles méthodes de production sont un challenge agronomique pour moi. Tout ne coule pas de source, il faut réfléchir, c'est enthousiasmant.

...et hier, j'ai vu de nombreuses coccinelles qui s'occupaient pour moi des pucerons dans le tournesol, puis ce matin une abeille charpentière... N'ai-je pas raison d'être content ? »



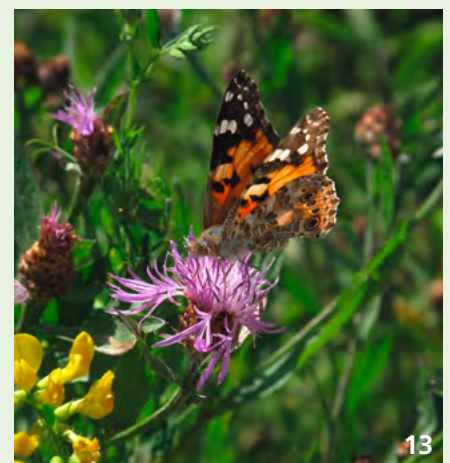
10

F. Haldemann, Meyrin GE



12

Aigues-Vertes, parc à poules.



13

Vanesse du chardon.

Démonstrations

De nombreux agriculteurs conventionnels considèrent que la production biologique représente un retour en arrière au niveau technique. Or l'agriculture biologique se base principalement sur les cycles naturels, mais de nombreux procédés et de nombreuses machines innovantes et modernes ont été développés, particulièrement pour un désherbage plus efficace et le travail du sol, ou pour la protection phytosanitaire des vergers et des vignes par exemple.

Les démonstrations de machine sont très prisées par le monde agricole (les gens de la terre aiment voir de leurs propres yeux !). L'organisation de tels évènements attire de nombreux participants bio et non bio qui veulent se faire une idée de comment cela fonctionne ! Une excellente occasion de démontrer des aspects innovants du bio aux conventionnels !

Faire produire à l'essai des parcelles en bio par des producteurs non bio

- Des agriculteurs PER cultivent des parcelles selon le mode bio et sont soutenus par la vulgarisation pour le suivi et le conseil.

Effets

- Permet de se familiariser avec les méthodes de production bio.
- Peut inciter l'agriculteur à inviter ses voisins à visiter la parcelle et à tester les techniques bio.

Remarques

- Demande un bon suivi et conseil de la part de la vulgarisation agricole.
- Choisir un agriculteur innovant et motivé, avec des productions représentatives pour la région et recherchées par le marché des produits bio.
- Indemnisation éventuelle de l'agriculteur.
- Des visites peuvent être organisées sur ces parcelles.

Importance **+** **+**

Budget **CHF** **CHF**

Démonstrations de machines



14

Les démonstrations de machines sont toujours appréciées par la profession.



15

Essais de démonstration du blé en bandes.

Formation

Une bonne formation bio lors du parcours d'apprentissage (CFC, brevet, etc.) est garante d'ouverture et de meilleure compréhension du bio par les élèves. Les élèves ne se mettront pas forcément au bio en sortant de l'école, mais auront une meilleure base lors de choix économiques pour leur exploitation plus tard et aussi moins d'appréhension face au bio, pouvant aboutir à une reconversion.

Cours sur le bio dans les écoles d'agriculture donnés par des spécialistes du bio

- Les matières liées directement à l'agriculture biologiques sont dispensées par des conseillers bio, agriculteurs bio ou spécialistes du bio, dans le cadre de la formation (CFC, brevet, maîtrise agricole).

Effets

- Amélioration de la qualité et de la pertinence des cours bio dans les écoles d'agriculture.
- Formation proposant des solutions effectives, basées sur l'expérience pratique.
- Rassurance sur la faisabilité du bio.

Remarques

- Les formations données par des connaisseurs du bio sont beaucoup plus concrètes car plus proches de la pratique.
- N'engendre que peu de coûts supplémentaires.
- Limite : le nombre de personnes connaissant bien l'agriculture biologique et pouvant donner des cours est limité et pas forcément très disponible.

Importance (+) (+)

Budget CHF



16

Vitrine bio dans les écoles d'agriculture

- Parcelles de démonstration bio, parcelles de comparaison bio/PER ou domaine entier en bio, dans le cadre des centres de formation agricole.

Effets

- Sert de démonstration réelle pour élèves, les enseignants, les collaborateurs, conseillers agricoles et paysans.
- Mise en évidence concrète de la faisabilité du bio sur les lieux de formation.
- Donne de la crédibilité, améliore la confiance et la compréhension pour le bio en cours de formation agricole.

Remarques

- La mise en place de ces vitrines démontre une volonté de soutenir le bio par les responsables. Il est indispensable d'obtenir l'entière collaboration des responsables.
- La vitrine doit être bien conduite pour avoir l'effet voulu.

Importance (+) (+) (+) (+) (+)

Budget CHF à CHF CHF

Parcelles d'essais au Strickhof (ZH)

Sur quelque 100 hectares, la ferme-école du Strickhof conduit une rotation des cultures séparée selon les règles biologiques.

Depuis 1993, les parcelles d'essai sont utilisées, entre autres, à des fins de démonstration pour l'enseignement et d'autres occasions telles que des journées de formation pour l'école, des visites de cultures ou de grandes manifestations.

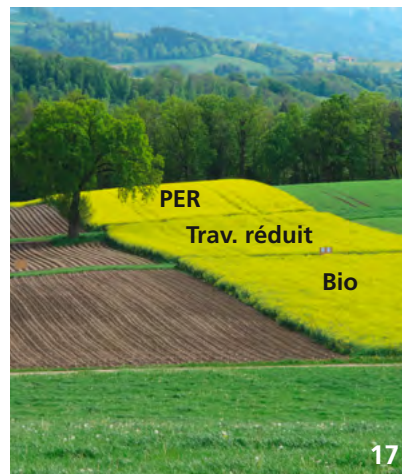
Certaines expérimentations font partie d'un réseau suisse de parcelles d'essai des instituts de recherche agricole ou du « Forum Ackerbau ». D'autres essais sont conduits en collaboration avec les agriculteurs intéressés de la région.

En savoir plus :

<http://www.strickhof.ch/fachwissen/versuchswesen> (en allemand)

Vitrine bio à l'Institut agricole de Grangeneuve (IAG / FR)

En 2015, Fribourg a mis en place une vitrine, sous forme d'un essai de longue durée : « PER – travail réduit du sol – Bio ».



17

L'essai longue durée à l'IAG.

La récolte systématique de données sur cet essai permettra de comparer non seulement les résultats technico-économiques des trois variantes, mais aussi de calculer des écobilans poussés en utilisant la méthodologie développée par le FiBL.

Formation bio pour les conseillers agricole et enseignants ne travaillant pas spécifiquement pour l'agriculture biologique

- Formation générale sur l'agriculture biologique.
- Cours de formation permanente, visites de cultures, visites à l'étranger, rencontres avec des spécialistes, autres événements organisée spécifiquement pour ce public cible.

Effets

- Amélioration des connaissances de base relatives à l'agriculture biologique des conseillers et enseignants ne travaillant pas spécifiquement pour l'agriculture biologique.
- Permet à ce public de « parler du bio » de manière plus juste.
- Décloisonne les modes de production non bio et bio et rend les élèves et producteurs bio plus ouverts au bio sur le long terme.
- Permet de faire des parallèles plus objectifs entre les modes de production pour les formateurs.
- Meilleure image vis-à-vis du bio de la part des multiplicateurs.

Remarques

- Mesure relativement longue à mettre en place, à prévoir à long terme.
- L'effet de cette mesure est surtout à long terme.
- Améliore le respect mutuel à l'intérieur des centres de formation agricole et de vulgarisation.
- Contribue à développer le pool potentiel de futurs spécialistes du bio.
- Permet d'envisager plus facilement des formations multithématiques conjointes (différents thèmes avec des bio et non bio).
- Développer les cours de manière supracantonale.

Importance (+) (+)

Budget (CHF)



18

« Les enseignants des écoles d'agriculture ne sont pas forcément des spécialistes du bio, mais l'amélioration de leurs connaissances de base sur le sujet est très importante pour la crédibilité de leurs apports sur le bio ». Pascal Olivier, CNAV, Bio Suisse



19

Visite de culture bio avec des conseillers conventionnels.

Les conseillers agricoles non bio sont de plus en plus souvent confrontés à des questions de base sur le bio. Sans devoir devenir experts en la matière, ils cherchent à acquérir des connaissances de base sur le bio.



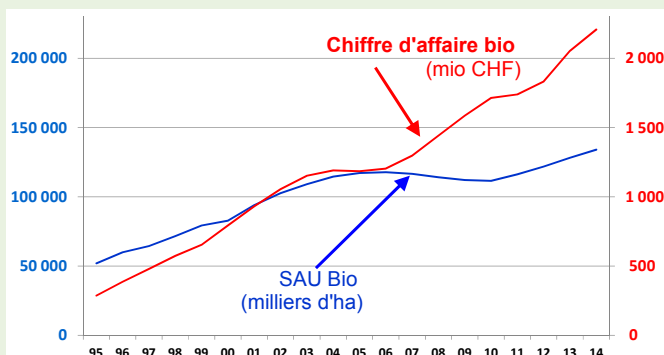
20



21

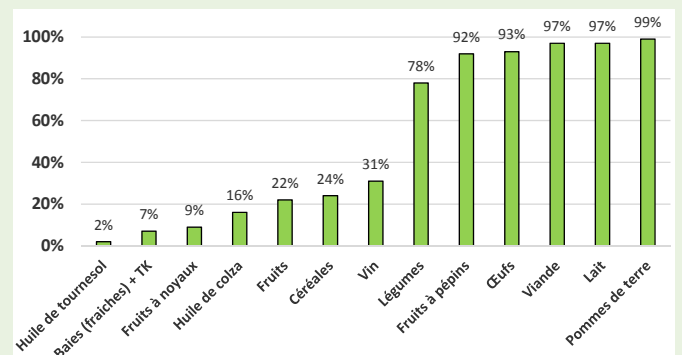
Des conseils et de la formation pour répondre entre autres aux besoins du marché bio

Evolution de la SAU bio (en ha) et du chiffre d'affaires des produits bio en Suisse (en millions de CHF) de 1995 à 2014



La demande en produits bio augmente plus rapidement que la surface consacrée au bio. Source: AGRIDEA

Part d'autoapprovisionnement des principaux produits du marché bio en Suisse (2012)



La part d'autoapprovisionnement est très différente selon les produits bio. « les volumes non produits en Suisse sont importés de l'étranger pour satisfaire la demande des consommateurs » (source Bio Suisse).

Soutien financier à la reconversion bio

Le revenu agricole de l'agriculture biologique est comparable ou supérieur à celui de l'agriculture conventionnelle ou PER. Les producteurs bio bénéficient de prix plus élevés et de contributions spécifiques de la Confédération et parfois des cantons (cf. encadré). Les autres types de financements présentés ci-dessous peuvent combler d'autres désavantages comparatifs comme par exemple la difficulté de bénéficier de prix bio pour toutes les productions durant les deux années de reconversion ou la nécessité d'investir pour être performant en bio (machines, bâtiments).

Contribution de reconversion bio

- Montant versé aux exploitations pendant les 2 années de reconversion.
- Aide financière ponctuelle permettant de couvrir les frais d'adaptation au bio et le manque de possibilités de commercialisation au prix bio pendant les 2 ans de reconversion.

Effets

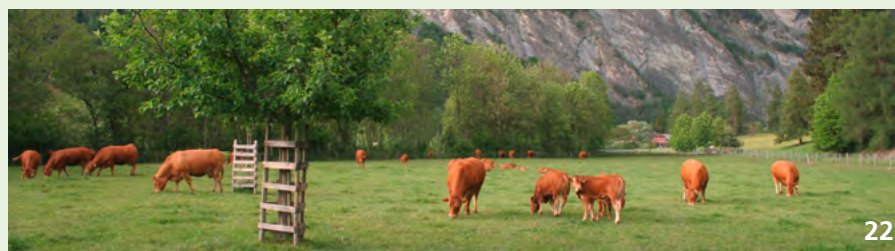
- Représente une sécurité financière pour la période de reconversion.
- Pas un critère déterminant pour passer en bio de la part des agriculteurs, mais y contribue plus ou moins selon les montants.

Remarques

- Pendant la reconversion (2 ans), les frais de production et les rendements sont bio, mais la grande partie des produits sont vendus au prix conventionnel.
- L'efficacité de la mesure dépend du niveau de la contribution.
 - Le montant de la contribution à la reconversion devrait couvrir largement les diminutions de revenus financiers liées à la reconversion pour être vraiment déterminant.
 - Les petites sommes ne sont pas efficaces et le montant devrait tenir compte du type d'exploitation (SAU; etc.).
 - Le plafonnement des contributions totales par exploitation permet de mieux gérer le budget pour le canton.

Importance + à +++

Budget CHF à CHF



22

Aides spécifiques pour l'achat de machines ou d'équipements, ou la transformation de bâtiments

- Aide à fond perdu à la reconversion bio.

Effets

- Réduction d'un frein à la reconversion au bio grâce à possibilité de la mise en conformité de bâtiments ou l'achat de machines ou d'équipements techniques pour une production spécifique.

Remarques

- Permet aux exploitants de s'équiper avec une machine indispensable (désherbage pour maraîchers) ou de conserver ou développer une nouvelle branche de production (mise aux normes bio d'un poulailler, d'une porcherie, etc.).

Importance +

Budget CHF à CHF

Contribution de reconversion bio dans les cantons suisses

Neuf cantons suisses versent des contributions à la reconversion bio en 2014.

- 3 cantons versent un montant forfaitaire par ha, indépendamment des cultures.
- 4 cantons versent un montant différentiel en fonction des groupes de cultures.
- 2 cantons avec une contribution unique pour la reconversion.
- Dans certains cantons, l'exploitation doit être conduite en bio au moins pendant plusieurs années après la reconversion pour pouvoir revendiquer l'aide.

Les contributions totales sont en général plafonnées.

- Leur montant se cumule aux paiements directs bio.
- La contribution peut servir à la transformation des bâtiments et installations pour être conforme aux exigences bio ou pour l'acquisition de nouvelles machines, de désherbage par exemple.

L'exemple Rhône-Alpes

En Rhône-Alpes (France), les producteurs bio reçoivent des soutiens non négligeables pour s'équiper en machines de désherbage par exemple.

Depuis 2009, le Pôle Bio de conversion Rhône-Alpes sert à développer des partenariats et synergies d'action pour gagner en efficacité. Les chambres d'agriculture jouent un rôle actif dans cette démarche.

www.corabio.org

Assurance risque cultures

- Assurance couvrant les pertes de récoltes à partir d'un seuil déterminé pour certaines cultures à risque.

Effets

- Donne une sécurité financière à l'agriculteur intéressé, ce qui lui permet d'« oser le bio » également avec des cultures plus risquées.
- Permet à l'exploitant d'apprendre à maîtriser la technique culturale.
- Peut soutenir le lancement d'un nouveau projet/concept ou d'une nouvelle culture.

Remarques

- Bon impact psychologique, bien que limitée à quelques cultures à risques.
- L'exploitant qui prétend à un tel dédommagement devrait avoir un suivi avec un technicien bio pour améliorer ses techniques.
- Les sommes à réserver pour cette mesure sont difficiles à estimer. Elles pourraient représenter un budget important en cas d'années difficiles.

Importance (+ +)

Budget (CHF)

Crédit d'investissement à la reconversion

- Crédit sans intérêt ou à intérêt préférentiel dans les cas d'investissement conséquent lors de la reconversion bio.

Effets

- Peut être déterminant pour certaines exploitations avec par exemple un besoin important de transformations pour la mise en conformité bio.

Remarques

- Sous forme de prêt sans intérêt ou à intérêt préférentiel.
- Mesure limitée et peu utilisé car souvent en concurrence avec les crédits d'investissement déjà possibles.
- Mesure qui pourrait aider une reconversion de groupe, par exemple pour la transformation d'une laiterie pour passer au bio.
- Variante: suspendre le remboursement d'un crédit d'investissement pendant la durée de la reconversion bio au lieu d'en donner un nouveau.

Importance (+)

Budget (CHF)

Crédit d'investissement cantonal à la transition à l'agriculture biologique dans le canton du Jura

Le Service de l'économie rurale du canton du Jura, sous l'impulsion de PROJAB, (Plan d'Action Bio au Jura) a mis en place un soutien financier sous forme d'un prêt cantonal sans intérêt et forfaitaire de CHF 40 000.– et remboursable sur huit années pour les exploitations agricoles qui démarrent en mode de production biologique.

Le prêt est remboursable sur 8 ans et cumulable avec les crédits d'investissement déjà disponibles. Les fonds sont principalement utilisés pour :

- gros investissement du genre bâtiment agricole ;
- achat de matériel de sarclage ;
- nouvelle branche de production.



La construction d'un nouveau bâtiment représente un investissement important.

Source du règlement : [projet PROJAB](#)

Assurance risque cultures dans le canton de Vaud

Durant les cinq premières années dès la reconversion, le canton de Vaud compense d'éventuelles pertes massives de récoltes causées les méligèthes ou les altises du colza, ou le mildiou de la pomme de terre, ou les pucerons ou les sitones sur les pois protéagineux. Les aides pour pertes de cultures sont versées lorsque les dégâts sont supérieurs à 80% d'une récolte moyenne en bio. L'agriculteur doit prouver qu'il a utilisé de bonnes pratiques bio.

Christophe Kündig, du Service sanitaire vaudois est chargé des expertises des cultures à indemniser :

« Nous n'avons dû intervenir qu'une seule fois en 4 ans. Il faut dire que la pression des maladies et ravageurs en cause est en plutôt à la baisse ces dernières années, mais cela pourrait changer !

J'estime que la mesure rassure les conventionnels, habitués à traiter, à prendre un risque pour le bio... et puis des pertes de 80% sont très rares.

En résumé, c'est une mesure psychologiquement efficace pour pas cher ! »

Impact du crédit d'investissement cantonal à la transition sur les agriculteurs

Selon Pierre Frund du Service de l'agriculture du Jura, environ 3 agriculteurs bénéficient de ces prêts chaque année.

Les agriculteurs ne se mettent pas au bio à cause de ces 40 000 francs. Mais ils sont très reconnaissants à l'Etat de les soutenir ainsi pour le passage au bio, et cela contribue à ce qu'ils gardent une haute motivation pour le bio.

On pourrait dire que si cette contribution aide les agriculteurs à acheter du matériel de sarclage, c'est un peu l'équivalent des contributions cantonales à la reconversion dans certains cantons.

Recherche et développement

Pour se développer, l'agriculture biologique doit surmonter beaucoup de contraintes techniques : maîtrise sans chimie du désherbage et des ravageurs, amélioration de la productivité et de la sécurité de la production, maîtrise des coûts liés aux techniques utilisées, adaptation de la production aux conditions locales, etc. Les suivis et essais pratiques permettent d'acquérir rapidement un grand nombre de connaissances et leurs résultats sont déterminants lors de la prise de décision d'une reconversion au bio. Ces résultats sont également utiles aux agriculteurs conventionnels qui adhèrent à des programmes d'encouragement particuliers comme par exemple la réduction des herbicides. Ils permettent d'anticiper de nouvelles restrictions à venir (par exemple la réduction des intrants).

Recherche-démonstration et lien avec la recherche scientifique

- Essais pratiques ou suivi de parcelles, de troupeaux, avec récolte systématique des données et mise en valeur.
- Diffusion des résultats dans la presse agricole et visites des essais pour agriculteurs, multiplicateurs bio et non bio.

Effets

- Amélioration des solutions techniques pour l'agriculture biologique.
- Montrer les solutions possibles pour la pratique mais aussi pour les politiques et les décideurs.
- Rassure les conventionnels sur la faisabilité du bio.

Remarques

- Impliquer la vulgarisation, la recherche et d'autres organisations dans les essais et projets.
- Thèmes intéressant aussi les conventionnels.
- Obtenir des réponses techniques pour les cultures à risques, comme betteraves, colza.

Importance



Budget



Une recherche-développement pour le bio est plus que jamais nécessaire !

Prenons l'exemple de la sélection des plantes et des animaux.

Les variétés de plantes sélectionnées pour l'agriculture conventionnelle ne présentent pas toujours des résultats convaincants en conditions bio. La culture sans herbicide requiert des variétés concurrentielles vis-à-vis des mauvaises herbes.

L'absence d'engrais de synthèse demande des plantes vigoureuses par essence et économes en éléments fertilisants.



Essai variétal de pomme de terre.

La sélection bovine conventionnelle oriente les choix de sélection principalement sur les performances productives, et ensuite seulement sur la santé et la fonctionnalité. L'agriculture biologique cherche principalement à promouvoir la santé et la longévité. Elle est intéressée à sélectionner du bétail laitier bien adapté aux conditions locales.

Des références pour les fermes bio sans bétail

Des agriculteurs sans bétail se posent la question de la faisabilité d'une reconversion en bio, mais les références sur la durabilité et la viabilité d'un tel système manquent encore.

AGRIDEA participe à répondre aux questions sur le plan technique et économique et récolte des références sur ce type d'exploitation comme par exemple sur la Ferme Pilote de Mapraz.



Visite de culture à Mapraz (Thônex/GE).
[Plus d'infos](#)

Acquérir des références locales en lien avec un réseau national

Le FiBL, Bio Suisse et parfois aussi les cantons entretiennent plusieurs réseaux nationaux de suivis et d'essais pratiques.

Parmi eux, citons le projet Pro Bétail, les essais variétaux, les essais de cultures associées, le travail réduit du sol et le semis direct en conditions bio. Lors de l'élaboration d'un Plan d'Action Bio, il est possible à ses initiants d'ajouter, de concertation avec les responsables du réseau, des références locales supplémentaires et ainsi de bénéficier des connaissances acquises dans tout le réseau.



Essai de démonstration de cultures associées (Schwand, Munsingen/BE).

Communication

Il est très important de communiquer sur le bio auprès des agriculteurs non bio, des décideurs, des politiques etc. Cette communication doit être non idéologique, honnête, fondée sur des connaissances solides, et elle ne doit pas cacher les limites et imperfections de la production biologique.

Communication sur le bio pour les professionnels

- Diffusion des informations positives sur la production bio à l'intention de la profession agricole : articles, dossiers, rapports d'essais, etc.

Effets

- Crée une attitude positive envers le bio auprès de divers publics de l'agriculture (agriculteurs, organisations agricoles, administrations).
- Rassure les producteurs conventionnels que le bio n'est pas marginal.

Remarques

- Publier des témoignages de paysans bio, des articles présentant des résultats d'essais bio, etc. dans la presse agricole « généraliste » (SchweizerBauer, Bauernzeitung, AGRI, etc.).
- Impliquer la vulgarisation, la recherche et d'autres organisations.
- Informer sur les manifestations, formations, visites de cultures bio, etc.
- Encourager les services de l'agriculture et organisations professionnelles à communiquer de manière positive sur le bio (voir exemple ci-dessous).
- Développer également la communication sur les résultats économiques et les présenter sous une forme innovante : par ex. marge brute de la rotation et non pas marge brute par cultures, etc.

Importance ++

Budget CHF

Importance du message positif des instances officielles

Un positionnement favorable par rapport au bio de la part des instances officielles (services de l'agriculture, organisations professionnelles) exerce un bon impact psychologique sur les producteurs non bio.

« Cela faisait 20 ans que je me posais la question du bio. J'ai fait des approches chiffrées que je ne trouvais pas probantes, principalement à cause des problèmes de techniques de production et de marché. La situation s'est bien améliorée depuis, tant sur le plan technique que du marché, mais j'étais dans une position de crainte. En 2011, le service de l'agriculture a joint à la circulaire pour l'inscription officielle des surfaces et des modes de production, une missive mentionnant de bonnes possibilités de l'organisation du marché bio pour les grandes cultures et l'opportunité d'une reconversion bio pour certaines exploitations. Quand j'ai lu cette lettre, je me suis dit : il y a maintenant un réel appui politique couplé à la demande de la société. Cela a été le point de basculement, qui m'a décidé à faire le pas, et j'ai commencé la reconversion bio de mon domaine de 50 ha. Heureux de pouvoir relever ce défi agronomique ! » Claude-Alain Gebhard, agriculteur et agronome, Vaux-sur-Morges VD.

Exemple d'activité améliorant l'image et la crédibilité de l'agriculture biologique auprès des agriculteurs

La mise sur pied d'un « groupe d'intérêt rumex-chardons » peut être une mesure parmi d'autres qui peut contribuer au maintien ou à l'amélioration de l'image et de la crédibilité du bio. En effet, il arrive que les agriculteurs bio soient (à tort ou à raison, peu importe) considérés par les agriculteurs non bio comme ceux qui par exemple favorisent la propagation du chardon sur leurs parcelles. Le « groupe d'intérêt rumex-chardons » consiste à mettre ensemble des anciens, nouveaux et futurs producteurs bio pour qu'ils observent régulièrement leurs parcelles, décident en commun de mesures d'éradication non chimique et fassent le suivi de la mise en œuvre. Une telle démarche crée un état d'esprit positif, elle permet aux producteurs concernés de trouver des solutions pragmatiques, d'acquérir du savoir-faire et enfin d'attester de l'importance qu'ils accordent à ce problème face aux services de l'Etat. Car dans ce domaine il n'y a pas de solutions simples et faciles.

Renforcer les relations avec les organisations paysannes

« Les agriculteurs bio et conventionnels ont beaucoup plus de points en commun que de différences. La volonté de vivre de la terre est plus forte que les disparités des modes de production. En cultivant d'étroits contacts avec les organisations professionnelles (en général non bio), on améliore l'image globale de l'agriculture biologique. »



Josy Tamarcaz, AGRIDEA

Argumentaire bio

Ce document cherche à présenter l'agriculture bio aux producteurs non bio de manière attractive, honnête, actuelle, et dépoussiérée d'idées préconçues.

FICHE TECHNIQUE

De bonnes raisons pour pratiquer l'agriculture bio

Préambule

Le volume des produits bio commercialisés en Suisse ne cesse de croître. La production bio s'intensifie pas à pas, si bien que les importations augmentent de plus en plus. Il est donc souhaitable que de nombreux agriculteurs suisses effectuent une reconversion au bio pour établir un certain équilibre. Cette fiche technique décrit une palette de bonnes raisons de passer au bio, pour beaucoup d'entreprises agricoles, la reconversion au bio pouvant être une bonne décision.

Table des matières

Intérêt du bio pour les agriculteurs.....	2
Production végétale.....	3
Production animale.....	4
Le bio et l'environnement.....	5
Qualité des produits bio.....	5
Bio et production intégrée, quelles différences?.....	6
Le bio, au fait, c'est quoi?.....	7
Autres sources d'information.....	8
Impressum.....	8

Bio, local et cohérence sociale vont ensemble

Cultiver des produits bio qui sont commercialisés localement, tout en garantissant des conditions décentes de travail aux employés et en rétribuant équitablement les producteurs, voilà les objectifs des producteurs bio de Suisse et de l'organisation fédérale Bio Suisse. La commercialisation de produits bio est en forte croissance (1,64 milliards de francs en 2010 = 6 % de plus qu'en 2009). On cite des producteurs, 100 % de ces derniers pratiquant le bio (chiffres de 2010), ce qui n'est pas anecdotique pour répondre à l'essentiel de la demande intérieure (sauf pour certaines productions comme le lait). A l'échelle nationale en Suisse, on déclare beaucoup de bio partiellement converti en bio biologique. Les terres bio en importent environ 70 % du bio qui est consommé. La demande en céréales partiellement bio est donc plus importante que l'offre. Ce n'est pas une situation satisfaisante. C'est pourquoi, une forte augmentation du nombre de producteurs bio est nécessaire, spécialement en ce qui concerne les grandes cultures.

Avec la collaboration de

Soutien financier à la filière bio

Le soutien financier à la filière bio permet de commercialiser les produits plus délicats à écouler ou améliore la rentabilité de certaines productions et la viabilité de l'exploitation par des possibilités de transformation des produits.

Soutien financier pour étude de commercialisation et/ou analyses de filières

- Financement d'une étude de commercialisation.

Effets

- Permet d'orienter et de soutenir le développement de certaines productions.
- Susceptible de développer l'offre en nouveaux produits.

Remarques

- Cela concerne en particulier des organismes innovants, nés de la volonté des agriculteurs ou collaborant étroitement avec ces derniers et dans leur intérêt.
- Analyses avant le démarrage de projets communs demandant des investissements importants, comme une unité de transformation.
- Exemples :
 - étude de marché pour la valorisation de produits laitiers transformés ;
 - étude de marché pour trouver un écoulement en bio pour les agneaux bio du Valais ;
 - étude d'opportunité pour l'achat d'équipements de transformation.

Importance (+) à (+) (+)

Budget CHF

Méthode d'analyse stratégique des filières

Les décisions stratégiques exigent une analyse solide. AGRIDEA a développé des outils pour la prise de décision en collaboration avec des clients et partenaires. Ces outils sont basés sur une analyse ciblée et globale des chaînes de valeur correspondantes. Les acteurs et les facteurs clés sont identifiés et intégrés dans leur environnement et leur contexte. Les relations stratégiques et les effets des changements entre les différents niveaux de la filière sont illustrés graphiquement. Cette méthode permet de montrer l'impact des mesures possibles et de les évaluer. Une description des méthodes et outils est disponible sur le site d'AGRIDEA > Domaines thématiques > Marchés Filières > Filières

Soutenir le développement de circuits courts de commercialisation et de transformation des produits bio

- Encadrement technique et financier pour développer des circuits courts commerciaux et de transformation.

Effets

- Encourage à la reconversion en favorisant une amélioration potentielle de la situation commerciale.
- Contribue grandement à une bonne image du bio.
- Peut soutenir le lancement d'un nouveau projet/concept.
- Permet le développement de projets locaux ou régionaux surtout pour les petites structures.

Remarques

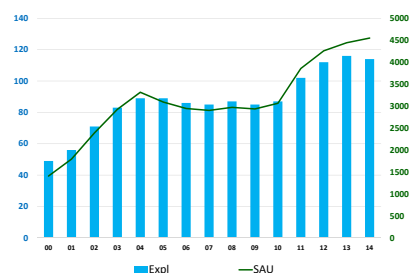
- Ces aides peuvent être affectées à différents types de projets susceptibles d'améliorer le revenu des exploitants (valeur ajoutée et marges sur circuits courts).
- Autres exemples : un point de vente collectif, une nouvelle coopérative, un nouveau local de transformation, stockage de fruits et légumes, triage de récoltes, etc.

Importance (+) à (+) (+)

Budget CHF à CHF CHF

Plan d'Action Bio au Jura

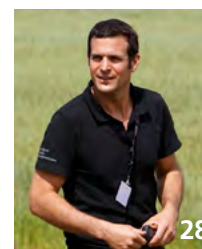
Le Plan d'Action Bio PROJAB est issu d'une volonté politique de soutenir l'agriculture biologique dans le canton du Jura. Il a débuté en 2005 et comprend de nombreuses mesures tant au niveau de la production, de la formation que de la promotion des produits bio.



Evolution des exploitations et surfaces bio au Jura.

« Le succès du PROJAB n'est pas dû à l'une ou l'autre mesure spécifique, mais à l'ensemble du plan d'action. En particulier, le projet a créé une plus grande acceptation du bio par les organisations professionnelles et instances publiques.

Le bio fait maintenant partie intégrale du paysage agricole jurassien, avec un grand bénéfice pour la profession et davantage de valeur ajoutée dans le canton ». [Projet PROJAB](#)



Milo Stoeklin, Fondation Rurale Interjurassienne



De plus en plus de centres collecteurs réceptionnent les cultures bio, ce qui facilite grandement les livraisons.

Informations et adresses utiles

Adresses utiles

Formation et conseils bio en Suisse	www.bioactualites.ch > Adresses > Formation et conseil
Organisations bio régionales	www.bio-suisse.ch > A notre sujet > Portrait > organisations membres
AGRIDEA	Jordils 1, CP 1080, 1001 Lausanne www.agridea.ch +41 (0)21 619 44 00
Bio Suisse	Jordils 3, CP 1080, 1001 Lausanne www.bio-suisse.ch +41 (0)21 619 44 75
FiBL	Jordils 3, CP 1080, 1001 Lausanne www.fibl.org +41 (0)21 619 44 26

Documentation sur le bio

Technique-pratique

AGRIDEA: www.agridea.ch

- Fiches techniques
- Page bio du site Internet

FiBL et Bio Suisse:

- www.bioactualites.ch
- Boutique du FiBL: <https://shop.fibl.org/nc/fr/produits.html>

Recherche scientifique et techniques d'application

- www.fibl.org
- www.agroscope.ch

Argumentaires bio

- 100 arguments en faveur de l'agriculture biologique
- Arguments en faveur de l'agriculture biologique (dépliant)
- Connaissances Bio: Faits et fondements sur la production biologique
- De bonnes raisons pour pratiquer l'agriculture bio

Législation et Cahiers des charges:

- www.bioactualites.ch → [La réglementation bio](#)

Plans d'action bio

Liens sur deux Plans d'Action Bio cantonaux

- Canton du Jura
- Canton de Fribourg



30



31

Abréviations

AB	Agriculture biologique
CHF	Francs suisses
DGA	Direction générale de l'agriculture de Genève
FiBL	Institut de recherche de l'agriculture biologique
FRI	Fondation Rurale Interjurassienne
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
PER	Prestations Ecologiques Requises (base pour l'obtention des paiements directs en agriculture)
PA	Politique agricole
PAB	Plan d'Action Bio
UMOS	Unité de Main-d'Œuvre Standardisée

Boîte à outils

Outils servant à des études de reconversion au bio

Check sur Internet de Bio Suisse

« Etes-vous près ou loin du bio ? »

Infos Reconversion

- a) Fiche technique Reconversion bio d'AGRIDEA (en français): http://www.agridea.ch/fileadmin/thematic/Rec_FT_reconversion_bio.pdf
- b) Reconversion bio, infos actuelles, « test rapide bio »: www.bioactualites.ch > Reconversion

Outils de comparaison économique

- a) Catalogue Marges brutes d'AGRIDEA
- b) Etudes Agroscope sur les revenus agricoles PER et bio

Outil d'appréciation de la durabilité, méthode RISE

Informations sur le marché des produits bio

www.bioactualites.ch > Marché

Sources des photographies

28	© Thomas Alföldi
2, 5, 30	© Bio Suisse
4	© Bio Berater Vereinigung
23	© Sylvain Boéchat, AGRIDEA
24, 26, 29, 31	© Maurice Clerc, FiBL
27	© Antoine Ducommun
17	© IAG, Institut Agricole de Grangeneuve
13	© Lukas Pfiffner
1, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 25	© Josy Tamarcaz, AGRIDEA
14	© Christian Voegeli

Annexe

Mesures de soutien à l'agriculture biologique dans les cantons suisses

Description de la situation actuelle dans les cantons.

Ces données ont fourni des informations qui ont en partie servi de base pour la rédaction de ce guide. Annexe: url.agridea.ch/plan_action_bio_annexe

Avec le soutien financier de l'OFAG



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Landwirtschaft BLW
Office fédéral de l'agriculture OFAG
Ufficio federale dell'agricoltura UFAG
Uffizi federal d'agricoltura UFAG